

SASU ADK Transition

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500 €

Siège social : 18 Place de France 95200 Sarcelles 1^{er} étage Bureau 185

RCS Pontoise n° 933 846 511

Tél 06 01 63 10 11

adktransition@gmail.com

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Décision de l'associé unique du 28 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 Février 2026,

L'associé unique de la société,

Monsieur Djebali Anthony, Président associé unique de la société SASU ADK Transition,

Après avoir constaté que la société est régulièrement constituée et que le capital est entièrement libéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

De transférer le siège social de :

18 Place de France 95200 Sarcelles Val-d'Oise

à :

14 rue Faraday 75017 Paris

à compter du 1^{er} Mars 2026.

La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

Le siège social est fixé :

14 rue Faraday 75017 Paris.

Le reste des statuts demeure inchangé.

ARTICLE 3 – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales, notamment auprès du guichet unique des formalités des entreprises.

Fait à Sarcelles,
Le 28 Février 2026



L'Associé unique Monsieur Anthony Djebali

Certifié conforme à l'original